



**Contrat d'utilisation
du service d'autopartage de véhicules OSECAR**

ENTRE

Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901

Dont les statuts ont été déposés à la préfecture de RENNES le 24 juillet 2003

Immatriculée au répertoire SIREN sous le n° 478 877 178

Immatriculée au Répertoire National des Associations sous le n° W352001470

Dont le siège social est établi à REDON (35600) – 7, rue Saint Conwoïon

Représentée par son Président Monsieur Loïc JOUËT

Numéro d'identification TVA : FR48478877178

Tél. +33 (0)2 99 72 39 49

Adresse électronique : osecar@enr-citoyennes.fr

Site internet : Énergies citoyennes en Pays de Vilaine

Ci-après dénommée « EPV »,

ET

Personne physique

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Numéro de téléphone portable :

Adresse électronique :

N° du permis de conduire :

Date d'obtention du permis de conduire :

Personne morale

Dénomination sociale :

Capital social :

RCS :

N° d'immatriculation :

Siège social :

Représentant :

Ci-après dénommé(e) « L'UTILISATEUR »,

EPV et L'UTILISATEUR seront ci-après dénommés individuellement
« une ou la Partie » et ensemble « les Parties ».

PREAMBULE

L'association EPV agit depuis de longues années pour la transition énergétique. Dans ce cadre, elle se fixe des objectifs respectant les principes suivants :

- Promouvoir les énergies renouvelables,
- Accompagner l'émergence de nouveaux projets citoyens,
- Mobiliser autour de la transition énergétique,
- Sensibiliser aux économies d'énergies.

La transition énergétique passe par une prise de conscience collective et par des actions en faveur de la sobriété énergétique. La mobilité (ensemble des usages en matière de déplacement) constitue le pôle de consommation énergétique le plus important après le bâtiment.

Dans un contexte de hausse importante du coût de la vie, entre autres des transports, il est urgent de faire évoluer nos habitudes quotidiennes pour nos déplacements. Au travers des services d'autopartage de véhicules OSECAR, EPV souhaite contribuer au changement des comportements et poursuivre sa réflexion sur des outils et des initiatives pertinentes qui permettront, demain, de manière massive, d'adopter de nouvelles habitudes en termes de mobilité moins énergivore (partagée/collective/non-motorisée).

L'objectif des services d'autopartage OSECAR est de permettre de valoriser un meilleur usage mutualisé des véhicules en limitant le nombre d'acquisitions de nouveaux véhicules et donc la taille de la flotte totale des territoires.

Le service d'autopartage OSECAR permet aux conducteurs (propriétaires et non propriétaires) de mutualiser les coûts de gestion et d'utilisation de véhicules terrestres à moteur.

Le service d'autopartage OSECAR met en commun une flotte de véhicules, mis à disposition par leurs propriétaires (consommateurs, entreprises ou collectivités), au profit des Utilisateurs.

CONVENTION

Définitions

- Le terme « CONTRAT » désigne le présent contrat, y compris son préambule et l'ensemble de ses annexes.
- Le terme « SERVICE OSECAR » désigne le service d'autopartage OSECAR.



- Le terme « SITE » désigne le site internet suivant : <https://www.osecar.fr>.
- Le terme « SITE DE RESERVATION » désigne le site internet suivant : <https://carsharing.themobilityfactory.coop/#/>
- Le terme « APPLICATION » désigne l'application TMF-CARSHARING accessible sur ordinateur à l'adresse suivante : <https://carsharing.themobilityfactory.coop/#/> et téléchargeable sur smartphone ou sur tablette. Elle permet de :
 - identifier les UTILISATEURS,
 - vérifier la disponibilité des véhicules mis à disposition par EPV et de procéder à leur réservation,
 - payer les réservations des véhicules disponibles,
 - visualiser la localisation des lieux de stationnement des véhicules OSECAR (via une cartographie),
 - accéder à un service de support au SERVICE OSECAR.
- Le terme « PLATEFORMES » désigne ensemble le SITE, le SITE DE RESERVATION et l'APPLICATION,
- Le terme « COMPTE OSECAR » désigne le compte d'accès de connexion aux PLATEFORMES via un login et un mot de passe fournis par The Mobility Factory après validation de l'inscription au SERVICE OSECAR.

Article 1 – Objet du CONTRAT

Le présent CONTRAT a pour objet de fixer les conditions de réservation et d'utilisation des véhicules proposés par le SERVICE OSECAR.

En signant le présent contrat l'UTILISATEUR accepte sans restriction ni réserve toutes ses stipulations pour toute réservation d'un véhicule effectuée via les PLATEFORMES.

Le SERVICE OSECAR inclut :

- L'accès à un outil de réservation en ligne accessible sur les PLATEFORMES,
- L'assurance des véhicules disponibles et l'assurance de l'UTILISATEUR conformément au plan de garantie figurant en Annexe 1 (les conditions assurantielles étant susceptibles d'être mises à jour, elles sont fournies sur simple demande de l'UTILISATEUR à l'adresse électronique suivante : osecar@enr-citoyennes.fr).
- La mise à disposition d'un véhicule en état de marche et dont le contrôle technique est à jour,
- La prise en charge des frais de carburant. Des cartes carburant sont mises à disposition pour chaque véhicule. Si l'Utilisateur est amené à devoir prendre à sa charge un plein de carburant, il sera remboursé sur présentation du justificatif de paiement et en joignant la déclaration de frais figurant en Annexe 4,
- La prise en charge de tous les frais de gestion et d'entretien des véhicules disponibles.



Article 2 – Inscription au SERVICE OSECAR

2.1 Modalités d'inscription

L'accès au SERVICE OSECAR nécessite préalablement l'inscription de l'UTILISATEUR.

L'inscription au SERVICE OSECAR est ouverte aux personnes physiques et morales (collectivités, associations, entreprises, etc.), à l'exception des personnes morales ayant une activité de Transport Public de Voyageurs ou de Transport Public de Marchandises.

La signature du CONTRAT vaut demande d'inscription au SERVICE OSECAR.

Pour que l'inscription soit validée, le présent CONTRAT doit être retourné signé, paraphé et daté, accompagné de l'ensemble des documents qui suivent sur l'adresse électronique suivante : osecar@enr-citoyennes.fr :

- Choix entre le statut d'abonné ou de non abonné – Annexe 2,
- Justificatif de domicile de mois de trois mois,
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité,
- Copie du permis de conduire en cours de validité et reconnu en France comme donnant droit à son titulaire de conduire un véhicule assuré,
- Attestation sur l'honneur relative à la validité du permis de conduire et la nécessité d'informer sans délai EPV en cas de retrait, d'annulation ou de suspension du permis de conduire – Annexe 3,
- Chèque de caution de 900 €,
- RIB.

A réception de la demande d'inscription, EPV adressera un courriel de validation d'inscription à l'UTILISATEUR dans un délai maximum de DIX (10) jours ouvrés à compter de la réception de la demande d'inscription.

EPV adressera à l'UTILISATEUR par courriel les modalités d'activation de son compte OSECAR lui permettant de réserver des véhicules sur l'APPLICATION.

2.2 Détermination de la nature du profil de l'UTILISATEUR (consommateur et/ou professionnel)

Au moment de son inscription l'UTILISATEUR se déclare en tant que consommateur particulier, en tant que professionnel ou les deux.

Un COMPTE OSECAR (compte d'accès de connexion à l'APPLICATION et au SITE DE RESERVATION) peut disposer de deux profils : consommateur et professionnel. Si tel est le cas l'UTILISATEUR devra impérativement préciser pour quel usage il effectue ses réservations au moment de chacune d'entre elles.

Une tarification distincte est appliquée pour les consommateurs particuliers ou les

professionnels.

2.3 Choix entre le statut d'abonné et de non abonné

Au moment de son inscription l'UTILISATEUR, selon sa nature, peut opter pour deux statuts, celui d'abonné et celui de non abonné.

2.3.1 Cas des utilisateurs consommateurs

L'UTILISATEUR s'il s'agit d'un consommateur pourra au moment de son inscription opter pour l'un ou l'autre des statuts : abonné ou non abonné.

L'abonnement au SERVICE OSECAR donne accès à des modalités tarifaires plus avantageuses en contrepartie d'un engagement de durée aux conditions exposées sur les PLATEFORMES (6 mois pour les particuliers, 1 an pour les entreprises, collectivités ou associations).

A chaque instant l'utilisateur non-abonné peut s'abonner. Le changement de statut s'effectue à partir des PLATEFORMES.

Un utilisateur abonné peut se désabonner après une période de 6 (six) mois en adressant un courrier recommandé avec demande d'avis de réception au siège social de EPV. En cas de désabonnement, toute mensualité entamée est entièrement due.

Tout désabonnement sera effectif au 1^{er} jour du mois suivant.

L'UTILISATEUR consommateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès de EPV et annuler son inscription ou uniquement son abonnement, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, aux fins de remboursement. Par exception, si l'utilisation d'un véhicule doit commencer avant la fin du délai de rétractation, EPV demandera à l'UTILISATEUR consommateur de reconnaître que son exercice de son droit à rétractation après le début de l'utilisation du véhicule l'obligera à payer à EPV le montant correspondant au service fourni. Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation en annexe au présent contrat d'utilisation et également disponible sur le site internet de EPV. Un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué à l'UTILISATEUR par EPV. Le droit à rétractation peut également être exercé par l'UTILISATEUR consommateur par courrier postal adressé à EPV – 7, rue Saint Conwoïon – 35600 REDON. Le remboursement des sommes effectivement réglées par l'UTILISATEUR sera effectué au plus tard 14 jours à compter de la réception par EPV de la notification de la rétractation de l'UTILISATEUR.

2.3.2 Cas des utilisateurs professionnels (personnes physiques ou morales)

L'UTILISATEUR, s'il s'agit d'un professionnel ne pourra opter que pour le statut d'abonné.

Pour les utilisateurs professionnels, l'abonnement consiste en :

- Un abonnement annuel du professionnel (personne physique ou morale),
- Un abonnement mensuel par utilisateur déclaré par la personne morale professionnelle. Pour les utilisateurs déclarés par la personne morale professionnelle ne seront comptabilisées et facturées que les mensualités des mois au cours desquels aura eu lieu au moins une réservation.

Article 3 – Durée du CONTRAT

Le CONTRAT est conclu à compter de la réception de la validation de l'inscription faite par EPV à l'UTILISATEUR par courriel et/ou SMS.

Une fois conclu, le CONTRAT est valable pour une durée d'UNE (1) année et est reconductible tacitement, sauf à ce qu'une PARTIE renonce à sa reconduction par l'envoi d'un courrier recommandé avec demande d'avis de réception DEUX (2) mois avant l'échéance du terme du CONTRAT.

Article 4 – Réservation d'un véhicule en autopartage

4.1 Modalités de réservation d'un véhicule

Pour réserver un véhicule disponible, l'UTILISATEUR doit se connecter sur l'APPLICATION ou sur le SITE DE RESERVATION à l'aide de ses identifiants.

Il doit ensuite choisir un véhicule parmi ceux qui sont disponibles, puis compléter le formulaire de réservation en indiquant la date et la plage horaire (heure de départ et d'arrivée) souhaitées.

4.2 Réservation pour plusieurs conducteurs

Lors de sa réservation l'UTILISATEUR a la possibilité de déclarer plusieurs conducteurs, à condition toutefois que :

- Tous les co-conducteurs soient déclarés à EPV par l'envoi d'un courriel à l'adresse électronique suivante osecar@enr-citoyennes.fr ou via le formulaire qui sera proposé au moment de la réservation (onglet commentaires),
- Tous les conducteurs déclarés soient inscrits au SERVICE OSECAR,
- Tous les conducteurs déclarés soient titulaires d'un permis de conduire en cours de validité et reconnu en France comme donnant droit à son titulaire de conduire le véhicule assuré.

Il est strictement interdit à toute personne non-inscrite et/ou non déclarée dans la réservation de conduire les véhicules proposés par le SERVICE OSECAR.

Dans le cas où une personne non-inscrite et/ou non déclarée dans la réservation conduirait un véhicule proposé par le SERVICE OSECAR, aucun service d'assurance proposé par EPV ne serait applicable, l'UTILISATEUR devra prendre en charge l'intégralité des frais en cas d'accident et le CONTRAT sera automatiquement résilié aux torts exclusifs de l'UTILISATEUR.

4.3 Durée de la réservation et ponctualité

Au moment de ses réservations, l'UTILISATEUR doit impérativement prévoir et anticiper correctement ses temps de trajet et la durée de celles-ci. En effet, un autre utilisateur pourrait réserver le même véhicule sur la plage horaire suivante.

4.3.1 Cas des retards de restitution des véhicules

En cas de retard de restitution des véhicules, l'UTILISATEUR doit, lorsque cela est possible, c'est-à-dire en cas d'absence de réservation du véhicule sur la plage horaire suivante, modifier sa réservation.

Lorsque l'UTILISATEUR n'est pas en mesure de modifier sa réservation sur l'APPLICATION ou le SITE DE RESERVATION en raison de la réservation du véhicule sur la plage horaire suivante par un autre utilisateur, l'UTILISATEUR devra alors impérativement prévenir EPV par téléphone (+33 (0)2 99 72 39 49) ou par courriel (osecar@enr-citoyennes.fr).

En tout état de cause, tout retard de restitution des véhicules entraînera la facturation de frais supplémentaires : les minutes supplémentaires sont facturées au double du tarif appliqué au moment de la réservation.

4.3.2 Cas de restitution anticipée des véhicules

Dans le cas où l'UTILISATEUR restituerait en avance les véhicules mis à sa disposition il ne pourra prétendre à aucun remboursement pour les minutes non utilisées.

4.4 Modification d'une réservation

4.4.1 Modification de la durée de la réservation

Toute modification est soumise à la disponibilité du véhicule sur les plages horaires souhaitées.

L'UTILISATEUR, à condition que le véhicule soit disponible sur l'APPLICATION ou sur le SITE DE RESERVATION, a la faculté de modifier à tout moment sa réservation dans la limite de 20 minutes sans frais supplémentaires.

Pour toute autre modification au-delà de 20 minutes, les frais suivants s'appliqueront :



Modification d'une réservation au moins 48h avant utilisation :

Aucun frais supplémentaire n'est appliqué

Modification jusqu'à 4h avant utilisation :

- En cas de réduction de la durée : retenue de 25 % sur les heures initialement réservées et non utilisées
- En cas d'allongement de la durée : paiement complémentaire correspondant à la durée supplémentaire réservée

Modification dans les 4h avant utilisation :

- En cas de réduction de la durée : retenue de 75 % sur les heures initialement réservées et non utilisées
- En cas d'allongement de la durée : paiement complémentaire correspondant à la durée supplémentaire réservée

4.5 Annulation d'une réservation

L'annulation des réservations est possible aux conditions tarifaires suivantes :

Au moins 48h avant utilisation :

Annulation sans frais

Jusqu'à 4h avant utilisation :

Annulation entraînant une retenue de 25 % du tarif horaire appliquée sur les heures réservées non utilisées.

Annulation dans les 4h avant utilisation :

Annulation entraînant une retenue de 75 % du tarif horaire appliquée sur les heures réservées non utilisées.

Article 5 – Modalités d'utilisation d'un véhicule en autopartage

5.1 Prise en main du véhicule

L'UTILISATEUR doit se rendre par ses propres moyens jusqu'au lieu de stationnement du véhicule réservé.

5.1.1 Accès via l'APPLICATION

Une fois arrivé devant le véhicule, l'UTILISATEUR doit se connecter à l'APPLICATION à

l'aide de son téléphone mobile et activer ses données mobiles, puis suivre les instructions afin de pouvoir déverrouiller le véhicule et d'y trouver les clefs.

5.1.2 Accès par badge

Les UTILISATEURS ne disposant pas de smartphone leur permettant d'accéder à l'APPLICATION pourront faire une demande de badge à EPV au moment de leur inscription. Ce badge leur permettra de déverrouiller les véhicules qu'ils auront réservés sur l'APPLICATION ou le SITE DE RESERVATION. Une notice d'utilisation du badge sera remise aux utilisateurs qui en feront la demande.

Pour déverrouiller un véhicule à l'aide d'un badge il suffit de l'approcher du lecteur sur le pare-brise.

ATTENTION : l'UTILISATEUR ne pourra déverrouiller le véhicule réservé qu'à partir de l'heure de début de sa réservation. Dans le cas où l'UTILISATEUR aurait de l'avance, il devra modifier sa réservation sur l'APPLICATION ou le SITE DE REVERSATION afin d'avoir un accès anticipé du véhicule.

5.2 Etat des lieux

Le véhicule est mis à la disposition de l'UTILISATEUR en bon état général et en bon état de marche et de pneumatiques.

L'UTILISATEUR accepte le véhicule dans l'état dans lequel il se trouve et se doit de le restituer dans le même état.

Il appartient à l'UTILISATEUR de procéder à un état des lieux du véhicule afin d'identifier tout problème qui pourrait être imputable à l'utilisateur précédent et de le signaler immédiatement le cas échéant à EPV par courriel à l'adresse électronique suivante : osecar@enr-citoyennes.fr.

A défaut, EPV se réserve le droit de facturer à l'UTILISATEUR tous les frais générés par tous défauts/problèmes constatés par l'utilisateur suivant qui n'auraient pas été déclarés par l'UTILISATEUR.

5.3 Utilisateur du véhicule

L'UTILISATEUR s'engage à :

- Ne permettre qu'aux seuls conducteurs déclarés à EPV, inscrits au SERVICE OSECAR et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité de conduire le véhicule réservé,
- Utiliser le véhicule réservé dans des conditions normales d'utilisation,
- Circuler exclusivement sur des voies propres à la circulation automobile,



- Circuler uniquement sur les territoires suivants : FRANCE METROPOLITAINE (CORSE exclue) ; pour tout autre territoire, un accord préalable exprès et écrit de EPV doit être obtenu par l'UTILISATEUR,
- Utiliser le véhicule réservé selon le Code de la route, conformément aux dispositions légales et réglementaires du pays dans lequel circule le véhicule réservé,
- Ne pas utiliser le véhicule réservé sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'influence de drogues ou de toute autre substance affectant la conscience ou la capacité à réagir,
- Se conformer à la destination du véhicule réservé : ne pas sous-louer le véhicule réservé, ne pas transporter des voyageurs à titre onéreux, ne pas transporter un nombre de passagers supérieur au nombre de places assises du véhicule loué,
- Ne pas participer à des compétitions, rallyes ou courses automobiles,
- Ne pas utiliser le véhicule réservé à des fins illicites, immorales ou non prévues par le constructeur,
- Ne pas atteler d'autres véhicules ou tout autre objet,
- Fermer le véhicule en stationnement à clef,
- Utiliser les éventuels dispositifs d'alarme et/ou d'antivol suivant l'équipement du véhicule réservé,
- Ne pas fumer dans le véhicule réservé,
- Ne pas accueillir d'animaux à bord du véhicule réservé,
- Restituer le véhicule réservé dans un état propre, dans son état d'origine, sans odeurs ni poils d'animaux ; en cas de restitution du véhicule réservé dans un état ne correspondant pas à un état de propreté « normal », ou en présence de poils d'animaux, EPV se réserve le droit de facturer à l'UTILISATEUR les frais de nettoyage du véhicule.

5.4 Pannes, accidents, vols

5.4.1 Pannes et accidents

En cas de panne du véhicule ou d'accident, l'UTILISATEUR doit informer dans les plus brefs délais par SMS, courrier électronique ou par téléphone EPV et l'assurance dont les coordonnées figurent à l'intérieur du véhicule à compter du moment où il en a connaissance.

L'UTILISATEUR doit ensuite envoyer par courrier ou courriel à EPV, sous 24 heures maximum à compter du moment où il a eu connaissance de la panne ou de l'accident, un constat amiable parfaitement complété et signé par l'UTILISATEUR et le tiers concerné. L'UTILISATEUR a ainsi une obligation de remise d'un constat amiable complété, avec ou sans tiers identifié, qu'il soit responsable ou non. Hors cas de Force majeure, en cas de non remise d'un constat dans ce délai à EPV, les garanties d'assurance et d'assistance incluses au contrat de location sont inapplicables et l'UTILISATEUR est redevable de l'intégralité des dommages lui étant imputables, dont ceux subis par le véhicule dans la limite de sa valeur vénale augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation.

Si des réparations immédiates ou urgentes sont nécessaires, l'UTILISATEUR doit contacter EPV avant de faire procéder à toute réparation, y compris s'il s'agit des pneumatiques.

Quelle que soit la cause, en cas de dommage causé au véhicule, l'UTILISATEUR sera redevable de frais de traitement de dossier de 50 euros HT. Les frais d'immobilisation sont remboursables à l'UTILISATEUR dans le cas où celui-ci est déclaré non responsable.

En cas de panne du véhicule non imputable à l'UTILISATEUR, EPV prend à sa charge l'ensemble des frais de dépannage et de réparation du véhicule et rembourse à l'UTILISATEUR la totalité des sommes relatives au temps de réservation restant.

5.4.2 Vol du véhicule

L'UTILISATEUR doit, sous 4 heures à compter du moment où il a constaté le vol, faire une déclaration de vol auprès des autorités compétentes, informer EPV par SMS, courrier électronique ou par téléphone, puis remettre dans les meilleurs délais à EPV le procès-verbal de dépôt de plainte ainsi que les papiers et les clés du véhicule.

En cas de vol des clés et/ou des papiers avec le véhicule, l'UTILISATEUR doit obligatoirement le signaler aux autorités compétentes et le faire figurer dans le procès-verbal de dépôt de plainte.

Hors cas de Force majeure, en cas de non remise du procès-verbal de dépôt de plainte et des clés et papiers du véhicule dans les meilleurs délais à EPV, les garanties d'assurance et d'assistance incluses au contrat de location sont inapplicables et l'UTILISATEUR est redevable de l'intégralité des dommages lui étant imputables, dont ceux subis par le véhicule dans la limite de sa valeur vénale augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation.

5.5 Incidents survenus au cours de la réservation et dommages esthétiques causés au véhicule

A l'issue de sa réservation, il appartient à l'UTILISATEUR de déclarer tout incident survenu au cours de l'utilisation du véhicule.

Les UTILISATEURS peuvent télécharger le formulaire papier de déclaration d'incidents sur le SITE et l'adresser rempli à EPV par voie postale ou le remettre en main propre au secrétariat du service à REDON (35600) – 7, rue Saint Conwoïon ou l'envoyer par courriel à l'adresse électronique suivante : osecar@enr-citoyennes.fr.

5.6 Infractions

5.6.1 Contraventions

Toutes contraventions réceptionnées ultérieurement par le propriétaire du véhicule réservé sera imputable à l'UTILISATEUR concerné.

5.6.2 Immobilisation

En cas d'immobilisation du véhicule par les autorités à la suite d'une infraction de



l'UTILISATEUR, celui-ci devra prévenir EPV par écrit sans délai. Tous frais relatifs à cette immobilisation (Frais de déplacement du véhicule, Frais de fourrière, Frais de contravention) seront facturés à l'UTILISATEUR.

Article 6 – Assurances et assistance

6.1 Assurances

Tous les véhicules loués sont couverts par une police « Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers », conformément à la réglementation en vigueur.

Les conditions détaillées figurent en Annexe 1.

Le terme « franchise » désigne le montant maximum restant à la charge de l'UTILISATEUR dans le cas où les dommages au véhicule sont couverts par l'assurance. Leur montant est spécifié en Annexe 1.

Les garanties d'assurance incluses au CONTRAT sont :

- La Responsabilité Civile Obligatoire couvrant les dommages causés aux tiers conformément à la réglementation,
- Les dommages causés aux véhicules par Accidents divers avec franchise, Incendie et Vol avec franchise,
- La protection juridique.

Sont principalement exclus des garanties d'assurance incluses au contrat de location :

- Bris de machine,
- la circulation en zone aéroportuaire.
- Le transport de marchandises / matières dangereuses

6.2 Assistance

Pendant l'utilisation d'un véhicule OSECAR, l'UTILISATEUR bénéficie du service d'assistance souscrit par EPV.

Les conditions détaillées figurent en Annexe 5.

En cas d'exclusion de la garantie d'assistance, il est de la responsabilité de l'UTILISATEUR de restituer à ses frais le véhicule à l'adresse prévue pour la restitution du véhicule en fin d'utilisation.

6.3 Déchéance de garantie

Dans tous les cas, le non-respect des conditions d'utilisation et de restitution d'un véhicule prévues par le CONTRAT entraînera la déchéance des garanties contractuelles souscrites.



L'UTILISATEUR sera responsable de la totalité du sinistre dans les conditions du droit commun de la responsabilité.

Article 7 – Conditions tarifaires

7.1 Prix

Le prix est celui affiché sur l'APPLICATION et le SITE au moment de la réservation.

EPV se réserve la possibilité de réviser trimestriellement le prix au kilomètre à la hausse ou à la baisse en fonction du coût des carburants.

Le prix comprend :

- La mise à disposition d'un véhicule en état de marche et dont le contrôle technique est à jour,
- La prise en charge des frais de carburant et/ou d'électricité. Des cartes carburant sont mises à disposition pour chaque véhicule. Si l'Utilisateur est amené à devoir prendre à sa charge un plein de carburant, il sera remboursé sur présentation du justificatif de paiement et en joignant la déclaration de frais figurant en Annexe 4,
- La prise en charge de tous les frais de gestion et d'entretien des véhicules disponibles.
- L'assurance des véhicules disponibles et l'assurance de l'UTILISATEUR conformément au plan de garantie figurant en Annexe 1 (les conditions assurantielles étant susceptibles d'être mises à jour, elles sont fournies sur simple demande de l'UTILISATEUR à l'adresse électronique suivante : osecar@enr-citoyennes.fr).

7.2 Modalités de paiement

7.2.1 Pour les abonnés

Pour régler ses réservations l'UTILISATEUR devra créditer en ligne le solde de son compte utilisateur sur l'APPLICATION ou le SITE DE RESERVATION dans la rubrique : « MES BUDGETS »/ « ACHETER UN BUDGET ».

Il est nécessaire de créditer le compte avant toute réservation, à défaut les réservations ne pourront pas être enregistrées.

L'UTILISATEUR pourra retrouver le détail de ses trajets et de leur coût sur l'APPLICATION ou le SITE DE RESERVATION dans l'onglet « MES RÉSERVATIONS ».

7.2.2 Pour les non abonnés

Pour régler ses réservations l'UTILISATEUR devra créditer en ligne le solde de son compte utilisateur sur l'APPLICATION ou le SITE DE RESERVATION dans la rubrique :

« « MES BUDGETS »/ « ACHETER UN BUDGET » / « ACHETER SANS ABONNEMENT ».

Il est nécessaire de créditer le compte avant toute réservation, à défaut les réservations ne pourront pas être enregistrées.

Article 8 – Communication

L'UTILISATEUR, en qualité de membre actif de la communauté d'autopartage, a tout intérêt à participer au développement du nombre d'utilisateurs des véhicules partagés OSECAR.

L'UTILISATEUR est invité à promouvoir le SERVICE OSECAR autour de lui (voisinage, connaissance, salariés, etc.).

Article 9 – Résiliation du CONTRAT

9.1 Résiliation pour faute

Le CONTRAT sera résilié de plein droit aux torts exclusifs de l'UTILISATEUR dans les cas suivants :

- Non-respect des modalités d'utilisation des véhicules OSECAR,
- Restitution d'un véhicule OSECAR avec du retard de manière répétitive,
- Détérioration volontaire des véhicules OSECAR,
- Abus et signalement sur le non-respect de la propreté du véhicule (après avertissement par écrit),
- Partage du volant avec un conducteur non-inscrit et/ou non-déclaré à EPV,
- Infraction majeure entraînant la perte du permis de conduire ou la confiscation du véhicule OSECAR,
- Défaut de paiement de facture (suite à un rappel et aux délais de paiement).

9.2 Non renouvellement tacite

L'UTILISATEUR peut mettre fin au CONTRAT par l'envoi d'un courrier recommandé avec demande d'avis de réception DEUX (2) mois avant l'échéance de son terme du CONTRAT.

Sa caution lui sera alors rétrocédée et son COMPTE OSECAR sera effacé.

Article 10 – Données personnelles

EPV s'engage à ce que la collecte et le traitement des données de tout UTILISATEUR, effectués à partir du SITE et du SITE DE RESERVATION soient conformes au Règlement

Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

EPV est susceptible de collecter les données à caractère personnel directement (notamment via les formulaires de collecte disponibles sur le SITE et le SITE DE RESERVATION) ou indirectement (notamment via ses prestataires et/ou les technologies du SITE et du SITE DE RESERVATION).

EPV s'engage à recueillir le consentement de tout UTILISATEUR et à lui permettre de s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles pour certaines finalités, dès que cela est nécessaire.

Dans tous les cas, l'UTILISATEUR est informé des finalités pour lesquelles ses données personnelles sont collectées via les différents formulaires de collecte de données personnelles en ligne et via la politique de gestion des cookies.

L'UTILISATEUR a la possibilité de renseigner les coordonnées d'un tiers dans le cadre de sa réservation (conducteurs additionnels). Dans ce cadre, les données personnelles du tiers renseignées ne seront utilisées que pour le traitement de cette réservation. Dans ce cas, l'UTILISATEUR garantit à EPV que la personne tierce dont l'UTILISATEUR communique les données personnelles est informée que l'UTILISATEUR communique à EPV des données personnelles la concernant.

EPV veille à ne collecter et traiter que des données personnelles strictement nécessaires aux finalités des traitements mis en œuvre.

10.1 Identité et coordonnées du responsable de traitement

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est : Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) – REDON (35600) 7, rue Saint Conwoïon – 02 99 72 39 49 – osecar@enr-citoyennes.fr

10.2 Types de données à caractère personnel collectées

10.2.1 Données collectées volontairement

EPV traite et collecte les informations que l'UTILISATEUR fournit :

- En remplissant les formulaires sur le SITE, l'APPLICATION et le SITE DE RESERVATION (par exemple, à des fins d'inscription, de participation à des enquêtes, , etc.),
- A des fins d'authentification,
- A des fins de gestion d'une réservation d'un véhicule d'autopartage OSECAR,
- En s'abonnant à des newsletters,
- Par le biais des « posts », des commentaires ou d'autres contenus que l'UTILISATEUR affiche sur le SITE,



- En conduisant le véhicule loué, qui est équipé d'un système de géolocalisation en temps réel (informations sur la localisation du véhicule avec alertes de franchissement de zones, sur le kilométrage parcouru, sur la consommation et les alertes maintenance).

Ces données concernent l'identité de l'UTILISATEUR, l'objet de sa demande, sa réservation et les moyens de le contacter pour répondre à ses demandes et/ou traiter sa réservation.

Le caractère obligatoire ou facultatif des données personnelles renseignées par l'UTILISATEUR est signalé lors de la collecte. Les données à caractère personnel identifiées comme non-optionnelles dans les formulaires de collecte sont obligatoires car elles sont nécessaires pour la prise en compte de la demande formulée. A défaut de renseigner ces informations obligatoires, ces opérations ne pourront pas être prises en compte.

Les données personnelles de l'UTILISATEUR sont collectées de manière loyale et licite à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et notamment pour lutter contre la fraude, afin d'améliorer le traitement et le suivi des commandes, et afin de permettre à l'UTILISATEUR de recevoir des offres de EPV.

EPV collecte les données personnelles de l'UTILISATEUR, ainsi que le cas échéant, celles des conducteurs additionnels des véhicules réservés.

EPV collecte certaines informations de manière automatique lorsque l'UTILISATEUR consulte le SITE et le SITE DE RESERVATION afin de rendre accessible le service aux utilisateurs. Cette collecte d'informations s'effectue par des moyens divers, dans le cadre du service de collecte de données personnalisées, à savoir : cookies, adresse IP, statistiques.

À tout moment, l'UTILISATEUR peut s'opposer à la mise en place des cookies et/ou les supprimer selon la procédure indiquée sur son navigateur. En refusant l'utilisation des cookies, l'adresse IP de l'UTILISATEUR ne sera pas enregistrée et ses données de navigation seront enregistrées anonymement. L'UTILISATEUR qui souhaite ne pas permettre l'accès à ses informations personnelles publiées sur l'espace public de ses profils et de ses comptes sociaux devra utiliser les moyens mis à sa disposition par les réseaux sociaux concernés afin de limiter l'accès à ces données. L'UTILISATEUR est informé qu'en refusant les cookies, il est susceptible de ne pas pouvoir accéder à certaines fonctionnalités du SITE et du SITE DE RESERVATION.

EPV a mis en œuvre des mesures de sécurité pour protéger les informations personnelles fournies par l'UTILISATEUR contre les accès et utilisations non autorisés. Toutes les informations financières fournies par l'UTILISATEUR sur le SITE et le SITE DE RESERVATION sont stockées dans le site sécurisé de l'établissement financier choisi par EPV. Les transactions conclues sur le SITE et le SITE DE RESERVATION sont protégées par un procédé de cryptage. Toutefois, aucune transmission de données sur Internet n'est sécurisée à 100 % et les informations communiquées en ligne peuvent être potentiellement interceptées et utilisées par d'autres personnes que le destinataire souhaité.

10.2.2 Données collectées automatiquement

EPV collecte certaines informations de manière automatique lorsque l'UTILISATEUR consulte le SITE et le SITE DE RESERVATION, à des fins de personnalisation et d'amélioration de l'expérience de l'UTILISATEUR. EPV collecte ces informations par des moyens divers décrits ci-après.

Cookies

Le SITE enr-citoyennes.fr utilise exclusivement des cookies et traceurs exemptés de consentement.

Adresses IP

Une adresse IP est un identifiant unique que certains appareils électroniques utilisent pour s'identifier et communiquer les uns avec les autres sur Internet. Lorsque l'UTILISATEUR consulte le SITE, EPV peut utiliser l'adresse IP de l'appareil qu'il utilise pour s'y connecter. EPV utilise ces informations pour déterminer l'emplacement physique général de l'appareil et comprendre de quelle région géographique viennent les visiteurs du SITE. Si l'UTILISATEUR refuse l'utilisation des cookies, son adresse IP ne sera pas enregistrée. Ses données de navigation seront donc enregistrées anonymement.

Réseaux sociaux

L'UTILISATEUR a la possibilité de cliquer sur les icônes dédiées aux réseaux sociaux Facebook, etc... figurant sur le SITE.

Les réseaux sociaux permettent d'améliorer la convivialité du SITE et aident à sa promotion via les partages. Les services de partage de vidéo permettent d'enrichir le SITE de contenus vidéo et augmentent sa visibilité.

Lorsque l'UTILISATEUR clique sur ces boutons, EPV peut avoir accès aux informations personnelles qu'il aura indiquées comme publiques et accessibles depuis ses profils sur les réseaux sociaux concernés. Cependant, EPV ne crée ni n'utilise aucune base de données indépendante de ces réseaux sociaux à partir des informations personnelles que l'UTILISATEUR peut y publier et EPV ne traite aucune donnée personnelle relevant de la vie privée par ce biais.

Si l'UTILISATEUR ne souhaite pas que EPV ait accès aux informations personnelles publiées sur l'espace public de ses profils ou de ses comptes sociaux, il doit alors utiliser les moyens mis à sa disposition par les réseaux sociaux concernés afin de limiter l'accès à ces données personnelles.

En cliquant sur les icônes des réseaux sociaux, leurs conditions d'utilisation et politique de confidentialité s'appliqueront et EPV invite l'UTILISATEUR à en prendre connaissance.

10.3 Finalité de la collecte

EPV traite les données à caractère personnel de l'UTILISATEUR dans le cadre de l'exécution et de la gestion de sa relation contractuelle avec lui, de son intérêt légitime à améliorer la qualité et l'excellence opérationnelle des services proposés et du respect de certaines obligations réglementaires.

Les données à caractère personnel de l'UTILISATEUR sont collectées pour les finalités suivantes :

- Répondre aux demandes de l'UTILISATEUR, telles que des demandes d'information, de recherches, de newsletter ou d'autres contenus,
- Fournir à l'UTILISATEUR les services et prestations proposés sur le SITE, le SITE DE RESERVATION et l'APPLICATION,
- Réaliser des sondages et des statistiques,
- Personnaliser et améliorer l'expérience de l'UTILISATEUR sur le SITE, le SITE DE RESERVATION et l'APPLICATION,
- Proposer des offres de SERVICES à l'UTILISATEUR,
- S'assurer de la bonne exécution des SERVICES,
- Toute autre fin que EPV préciserait, le cas échéant, au moment de la collecte des données personnelles de l'UTILISATEUR.

Le traitement des données de l'UTILISATEUR pourra également s'effectuer sur la base de son consentement préalable dans l'hypothèse où celui-ci lui serait, dans certaines situations, demandé.

10.4 Durée de conservation

EPV conserve les données à caractère personnel pendant une durée respectant les recommandations de la CNIL ainsi que les obligations légales. Cette conservation n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, durée qui est prolongée, le cas échéant, des durées de prescriptions légales ou réglementaires applicables.

10.4.1 Données du compte client et données prospects

Règles de conservation : respectivement 5 et 3 années après la fin de la relation commerciale avec l'UTILISATEUR.

La date de fin de la relation commerciale est la date la plus récente parmi les choix suivants : dernière connexion au SITE ou à l'APPLICATION, dernière réservation, date de dernière ouverture d'un e-mail, ou de la dernière communication entre l'UTILISATEUR et EPV.

10.4.2 Pièces d'identité, justificatif de domicile et permis de conduire

Règles de conservation : 1 an à compter de la fin de la relation contractuelle.

10.4.3 Données bancaires (RIB/IBAN)

Règles de conservation : 10 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

10.4.4 Cookies

Règles de conservation : 15 jours à partir de la date de dépôt du cookie sur le terminal de l'ordinateur.

10.4.5 Données d'achats et pièces comptables

Règles de conservation : 10 ans

10.4.6 Données liées à la carte bancaire par le prestataire de paiement

Règles de conservation : 13 mois afin de pouvoir traiter les éventuelles réclamations et 15 mois en cas de paiement différé.

10.4.7 Adresse IP et données de logs

Règles de conservation : 12 mois suivant leur collecte pour répondre aux réquisitions judiciaires.

10.4.8 Données statistiques de mesure d'audience

Règles de conservation : 13 mois

10.4.9 Données à caractère personnel sensibles

EPV ne collecte pas de données à caractère personnel sensibles par le biais du SITE. Sont considérées comme « données à caractère personnel sensibles » toutes informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, la religion ou les convictions philosophiques, l'appartenance syndicale, les données de santé, ou les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. Cette définition comprend également des données à caractère personnel relatives à des condamnations pénales et à des infractions.

10.5 Communication des données

Les données collectées ne sont communiquées qu'aux salariés de EPV en charge de la gestion des services d'autopartage OSECAR.

Les données sont destinées à un usage privé et ne sont jamais transmises ni vendues à des tiers et partenaires commerciaux.

10.6 Droits dont dispose la personne concernée

Dans les conditions définies par la Loi Informatique et Libertés et le Règlement européen sur la Protection des Données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement.

10.6.1 Droit d'accès

L'UTILISATEUR peut demander l'accès à ses données à caractère personnel.

10.6.2 Droit de rectification

L'UTILISATEUR peut demander la rectification des données à caractère personnel qui seraient inexactes ou à ce que les données incomplètes soient complétées.

10.6.3 Droit de suppression

Le droit à l'oubli de l'UTILISATEUR l'autorise à demander la suppression des données à caractère personnel lorsque :

- Les données ne sont plus nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et traitées,
- L'UTILISATEUR choisit de retirer son consentement (dans les cas où son consentement a été collecté comme base juridique du traitement),
- L'UTILISATEUR s'oppose au traitement,
- Les données de l'UTILISATEUR ont été traitées de manière illicite,
- Les données de l'UTILISATEUR doivent être effacées pour respecter une obligation légale,
- Leur suppression est requise pour garantir la conformité à la législation en vigueur.

10.6.4 Droit à la limitation

L'UTILISATEUR peut également demander la limitation au traitement de ses données à caractère personnel si :

- L'UTILISATEUR conteste l'exactitude de ces données,
- EPV n'a plus besoin de ces données pour les besoins du traitement,
- L'UTILISATEUR s'est opposé au traitement des données.

10.6.5 Droit de vous opposer aux messages de prospection directe

L'UTILISATEUR peut choisir de recevoir des e-mails et SMS promotionnels de EPV. Il peut à tout moment demander à EPV de ne plus recevoir de publicités ou de prospections en contactant EPV directement et gratuitement, ou au moyen du lien de désinscription inclus dans toute prospection que EPV serait susceptible de lui adresser par courrier électronique ou en envoyant un email à l'adresse indiquée ci-après. Cette opposition est sans préjudice à la légalité des envois réalisés avant sa mise en œuvre.

Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, l'UTILISATEUR est informé de son droit à s'inscrire sans frais sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

10.6.6 Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé des données personnelles

L'UTILISATEUR a la possibilité de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé produisant des effets juridiques le concernant ou l'affectant de manière significative.

10.6.7 Directives post-mortem

L'UTILISATEUR dispose également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont il entend que soit exercé, après son décès, le traitement de ses données personnelles.

Toute demande en ce sens doit être :

- Adressée au responsable du traitement du SITE et du SITE DE RESERVATION et à l'adresse suivante : Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) – REDON (35600) 7, rue Saint Conwoïon,
- Ou envoyée par courriel à l'adresse suivante : osecar@enr-citoyennes.fr.

Toute demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) de l'UTILISATEUR.

Le responsable du traitement de EPV dispose d'un délai maximal de DEUX (2) mois suivant la réception de la demande pour y répondre.

Le CLIENT pourra également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 11 – Propriété intellectuelle

Le contenu du SITE est la propriété de EPV et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Article 12 – Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du CONTRAT, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté



d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Article 13 – Force Majeure

EPV et/ou l'UTILISATEUR ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans le présent Contrat, découle d'un cas de Force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 14 – Litiges

14.1 Droit applicable

Le CONTRAT et les opérations qui en découlent entre EPV et l'UTILISATEUR sont régies par et soumises au droit français.

Le CONTRAT est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

14.2 Compétence juridictionnelle

14.2.1 Compétence juridictionnelle applicable à l'UTILISATEUR consommateur

Tous les litiges auxquels les services d'autopartage de véhicule OSECAR conclus en application du CONTRAT pourraient donner lieu et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre EPV et l'UTILISATEUR, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

L'UTILISATEUR consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir :

- A une médiation conventionnelle auprès de la Commission de la médiation de la consommation en application des dispositions de l'article L612-1 du Code de la consommation, ou
- A une médiation conventionnelle auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou
- A tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Les coordonnées et les modalités de saisine du médiateur proposé sont les suivantes :

Association nationale des médiateurs

2, rue de Colmar
94300 VINCENNES
01 46 81 20 95

Le secrétariat est joignable du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00
[ANM - Association nationale des médiateurs \(anm-mediation.com\)](http://anm-mediation.com)

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L141-5 du Code de la consommation, « *le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable* ».

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

14.2.2 Compétence juridictionnelle applicable à l'UTILISATEUR professionnel

Tous les litiges auxquels le CONTRAT et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, portant sur leur formation, et/ou sur leur interprétation, et/ou sur leur exécution et/ou sur leur cessation, et/ou sur leurs conséquences et leurs suites, seront soumis en première instance à la compétence exclusive de la juridiction étatique française matériellement compétente dans le ressort de laquelle se trouve le siège social de EPV, même en cas de référé, d'appel en garantie, de pluralité d'instances ou de parties, ou de demande incidente.

Fait à, le

EPV	L'UTILISATEUR

Liste des annexes :

- Annexe 1 – Plan de garantie,
- Annexe 2 – Choix entre le statut d'abonné ou de non abonné du SERVICE OSECAR,
- Annexe 3 – Attestation sur l'honneur d'informer EPV en cas de retrait ou de suspension du permis de conduire,



- Annexe 4 – Déclaration de frais de carburant,
- Annexe 5 – Formulaire de rétractation
- Annexe 6 – Conditions détaillées du service d'assistance souscrit par EPV au profit des UTILISATEURS,



Annexe 1 – Plan de garantie



PLAN DE GARANTIE

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des garanties et franchises que vous avez sollicitées pour couvrir les véhicules constituant votre flotte.

	VP B2 PRO.	CTTE B2 PRO/FV1	VP M1/PRO/FV1
Description	Véh léger Type VP Petite gamme Segment B2	Véh léger Type VUL Moins de 2,2 T Segment B2	Véh léger Type VP Moyenne gamme Segment M1
Nombre de véhicules assurés	3	1	1
Garanties	Souscrites	Souscrites	Souscrites
Responsabilité civile <i>Franchise</i>	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Responsabilité civile fonctionnement <i>Franchise</i>	Non	Oui 2 000 €	Oui 2 000 €
Dommages par accident <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Actes de vandalisme <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Incendie <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Vol <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Bris de glace <i>Plafond d'indemnisation Franchise (sauf réparation d'impact)</i>	Oui Voir C.G. 75 €	Oui Voir C.G. 75 €	Oui Voir C.G. 75 €
Bris de glace + <i>Plafond d'indemnisation Franchise (sauf réparation d'impact)</i>	Non	Non	Non
Forces de la nature <i>Franchise</i>	Oui 900 €	Oui 900 €	Oui 900 €
Catastrophes naturelles <i>Franchise</i>	Oui Voir C.G.	Oui Voir C.G.	Oui Voir C.G.
Insolvabilité du tiers responsable <i>Franchise</i>	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Dépannage, levage, remorquage <i>Plafond global dont gardiennage</i>	Oui 750 € 200 €	Oui 750 € 200 €	Oui 750 € 200 €
Bris de machine <i>Franchise Plafond d'indemnisation</i>	Non	Non	Non
Indemnisation + <i>Franchise</i>	Oui Sans	Non	Non
Matériel professionnel et marchandises transportées <i>Franchise Plafond d'indemnisation</i>	Oui Sans 500 €	Oui Sans 500 €	Oui Sans 500 €
Aménagements professionnels et peintures publicitaires <i>Franchise Plafond d'indemnisation</i>	Oui Sans 1 000 €	Oui Sans 1 000 €	Oui Sans 500 €
Contenu privé du véhicule <i>Franchise Plafond d'indemnisation</i>	Oui Sans 500 €	Oui Sans 500 €	Oui Sans 500 €
Corporelle du conducteur <i>Plafond d'indemnisation</i>	Oui 250 000 €	Oui 250 000 €	Oui 250 000 €
Défense et Recours <i>Franchise</i>	Oui Sans	Oui Sans	Oui Sans
Assistance <i>Formule Plafond d'indemnisation</i>	Oui FV1 Voir annexe	Oui FV1 Voir annexe	Oui FV1 Voir annexe
Prime annuelle HT	623,14 €	585,42 €	603,61 €
par véhicule TTC	762,20 €	717,69 €	740,56 €

Annexe 2 – Choix entre le statut d’abonné ou de non abonné du SERVICE OSECAR

(uniquement pour utilisateurs particuliers)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je m’inscris au service d’autopartage avec le statut de :

Abonné (voir tarifs sur osecar.fr) donnant accès à la tarification Osecar correspondante.

Non-abonné – donnant accès à la tarification Osecar correspondante.

À

Le

Signature :

Annexe 3 – Attestation sur l’honneur d’informer EPV en cas de retrait ou de suspension du permis de conduire

Je, soussigné M/Mme _____, atteste sur l’honneur que mon permis de conduire est valable à la date d’inscription au service.

Je m’engage, de plus, à ne pas utiliser le service Osecar en cas de suspension ou retrait de permis et d’en avertir EPV dès que possible.

À

Le

Signature :

Annexe 4 – Déclaration de frais de carburant

Note de frais Osecar

Joindre les justificatifs (ticket ou facture à votre nom avec date et heure)

Nom:

Prénom:

		Carburant		
Date	Libellé		Montant	
				€
				€
				€
				€
		Total		€

Date :

Signature du
demandeur :

Réservé à EPV:

Validation Osecar
signature du responsable :

Bon à
payer* :

le :

Réglée le :

Par :

Annexe 5 – Formulaire de rétractation

*Je soussigné.e résidant à
.....
notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur le service d'autopartage Osecar.*

Nature du contrat : « utilisation sans abonnement du service OSECAR » ou « utilisation avec abonnement du service OSECAR » ou « mise à disposition d'un véhicule du service OSECAR » (Rayer les mentions inutiles).

Inscription en date du

A Le

Signature